

POLLINISER



Essaimer les énergies
renouvelables citoyennes
Cahier des charges

pollinisER
Essaimer les énergies
renouvelables citoyennes



SIÉML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

www.sieml.fr /



Contexte

Les enjeux climatiques et énergétiques ont encouragé le développement et l'évolution d'outils comme les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) qui concernent maintenant l'ensemble des collectivités du Maine-et-Loire. Elles deviennent ainsi les porteurs locaux et opérationnels de la transition énergétique et se saisissent des sujets comme la maîtrise de la demande en énergie, la production locale d'énergie mais aussi l'implication de leurs citoyens sur ces sujets.

Pour de plus en plus de collectivités, les habitants doivent prendre part à la production d'énergie renouvelable, jusqu'à devenir un axe majeur de la politique énergétique des communes et intercommunalités. Cela permettra non seulement un développement plus important et plus vertueux des énergies renouvelables à termes, mais également une sensibilisation par l'action avec l'établissement d'une culture commune de l'énergie : « quel effort demande la production de l'énergie que je consomme ? ». De plus, les études montrent que les projets pilotés en local profitent 3 à 7 fois plus au territoire que lorsqu'ils sont portés par des investisseurs extérieurs, à la fois grâce à la valeur ajoutée retombant aux acteurs locaux mais également grâce aux choix d'entreprises et de prestataires proches.

Si dans certaines collectivités, des collectifs citoyens sont déjà identifiés et mobilisés, pour d'autres, une démarche active est nécessaire pour favoriser leur émergence ou les pérenniser. De plus, un suivi et un accompagnement méthodologique de ces groupes facilitent la maturation et l'aboutissement de projets citoyens. Le Siéml propose de faciliter ces démarches, en proposant une offre complète sur mesure et un financement à ses collectivités adhérentes.

Finalités du programme

Ce programme est un outil supplémentaire au service des collectivités adhérentes du Siéml pour la mise en œuvre du PCAET de leur territoire, et en particulier pour :

- **augmenter la production locale d'énergie renouvelable** ;
- **diffuser une culture commune de l'énergie** grâce à l'implication des habitants dans des projets concrets, pour encourager les changements de comportement (sobriété) et les choix de consommation (sobriété, efficacité) ;
- **développer l'économie locale** en mobilisant l'épargne des particuliers dans le financement de la transition énergétique, source d'emplois non délocalisables ;
- **augmenter la résilience des territoires** en relocalisant les moyens de production d'énergie et en maîtrisant le coût.

Méthodologie de l'accompagnement

Phase 1 – L'essai

Mobiliser les richesses humaines du territoire autour de ses gisements d'énergie renouvelable

Bilan d'avancement et propositions : en fonction de l'avancement, il sera peut-être nécessaire de savoir où les élus et les citoyens éventuels entrevoient un projet (éolien, photovoltaïque, méthanisation, chaleur renouvelable ?). Une recherche de toitures propices ou autre peut alors être engagée avec l'aide du Siéml. Un temps de préparation de l'accompagnement est également nécessaire afin de construire avec les élus et les citoyens éventuels une méthode de communication et de mobilisation vers les habitants. Il s'agit de préciser les lieux pertinents, les formats préférables ainsi que les ressources humaines disponibles. Il s'agira également de bien définir le discours que les élus souhaitent porter durant ces événements.

Diagnostic local : ce temps permet de créer une première liste de lieux relais pour communiquer sur les événements et de personnalités locales ou de personnes notoirement intéressées par les thématiques d'énergie et de transition écologique, afin de les inviter à des événements bien précis.

Programme d'événements : dans l'ordre des propositions plus vers moins large-public, ciné-débat, conférence sur la transition énergétique, visite de centrale citoyenne en exploitation et témoignages, puis par groupe plus restreint, ateliers participatifs.

Durant cette phase, un carnet d'adresses de participants ou de personnes intéressées va progressivement voir le jour et évoluer, il s'agira par la suite d'un noyau de sympathisants pouvant être mobilisé facilement.

Jalon : une première réunion d'un groupe projet est organisée, avec photo de groupe à la clé. On y explique les enjeux du montage de projet citoyen et la dynamique de gestion de projet, avec l'appui de différents exemples. La collectivité y apporte officiellement son soutien au travers d'une décision de principe prise par son instance délibérante ou décisionnelle compétente.

Ressources de la collectivité à mobiliser : connaissances des élus et agents sur le territoire et l'histoire locale, agenda des événements locaux, carnet d'adresse, foncier public, salles et matériel de conférence, supports de communication, temps humain agent, etc.

Ressources du Siéml à mobiliser : études d'opportunité énergies renouvelables, Atlas EnR

Phase 2 – La ruche

Structurer un collectif et le faire monter en compétence pour le rendre autonome

A partir du groupe constitué lors de la phase précédente (minimum de 4-5 personnes) :

Définition du projet : construction d'un objectif partagé en termes de type d'énergie, d'ambition, de périmètre et de valeurs (gouvernance, fonctionnement, etc.).

Structuration du collectif : définition des tâches à accomplir pour réaliser le projet et division en groupes de travail pour être plus efficace :

- « communication-mobilisation » devra élaborer la stratégie de communication, les supports de communication et plus tard organiser les évènements ouverts,
- « juridique-gouvernance » devra établir quelle structure juridique est la plus adaptée pour chaque étape (association, SCIC, SAS, etc), en rédigera les statuts et le fonctionnement, puis s'occupera des démarches administratives, notamment l'accès au foncier nécessaire,
- « technique-plan d'affaire » devra trouver les sites d'implantation, pré-dimensionner le projet en essayant de noter toutes les inconnues et freins à lever, s'attachera des partenaires nécessaires pour lever ces freins et élaborera des premiers plans d'affaire. Il aura plus tard en charge de gérer les prestataires.

Définition également d'un fonctionnement de groupe (référents, framaliste, messagerie instantanée, cloud, visio, etc.) et des échéances.

Montée en compétence : mise en place de formations dédiées à chacun de ces groupes de travail : par exemple, « choisir une toiture et dimensionner un projet PV » ou « communiquer efficacement sur son projet » ou encore « les structures juridiques de portage de projet EnR ».

Mise à disposition des outils existants : au travers des groupes de travail et des formations spécifiques, présentation des outils de dimensionnement, de plan d'affaire, modèles de statuts, supports de présentation RÉCIT, etc.

Jalon : le collectif se réunit en plénière afin de restituer les travaux de chaque groupe de travail avec à minima, la description technique et financière du projet, le montant de fonds citoyens à mobiliser, les partenaires ou structures ressources à mobiliser, la structuration juridique envisagée pour porter le projet et 2 ou 3 premiers supports de communication travaillés. Un vote est effectué afin de valider le lancement des démarches : prestataires pour l'étude de faisabilité, négociations, administratives, impressions de docs, etc.

Ressources de la collectivité à mobiliser : foncier public, salles et matériel de conférence, supports de communication, temps humain agent, portage politique pour aider à lever les freins, etc.

Phase 3 – L'envol

Assurer l'après-accompagnement

L'accompagnement se fait plus distant et l'intervenant ne participe plus aux réunions désormais. Il reste bien sûr joignable facilement pour répondre aux questions qui peuvent survenir et pour orienter vers les bons partenaires. Le collectif devient adhérent à RÉCIT et dispose d'un certain nombre de compétences, de retours d'expérience et d'outils pour mener à bien son projet. Bien structuré, il est capable de gérer ses ressources bénévoles sans les épuiser.

Ressources de la collectivité à mobiliser : foncier public, salles et matériel de conférence, supports de communication, temps humain agent, portage politique pour aider à lever les freins, etc.

Public cible

Le dispositif « PollinisER » s'adresse à l'ensemble des collectivités pour lesquelles le Siéml bénéficie de tout ou partie de la TCCFE (communes ou EPCI lorsque l'action éligible est située sur une commune pour laquelle le Siéml bénéficie de tout ou partie de la TCCFE), qu'elles soient en charge ou non de l'établissement du PCAET. Un élu et un agent référents sont exigés pour pouvoir candidater.

Pour pouvoir en bénéficier, un collectif citoyen doit donc se rapprocher de sa collectivité. Le Siéml et l'association RÉCIT sont des acteurs privilégiés pour se rapprocher de la collectivité en question

Budget

Le dispositif « PollinisER » se décompose en trois phases distinctes (« L'essaim », « la ruche » et « l'envol ») décrites ci-dessus. Dans le cas où la collectivité bénéficiaire profiterait d'une aide financière d'une tierce partie, la participation du Siéml sera calculée sur le reste à charge de la collectivité, net de taxe.

Estimatif d'un accompagnement phase 1 (à confirmer par un devis prestataire)	5 000 €
Estimatif d'un accompagnement phase 2 et 3 (à confirmer par un devis prestataire)	3 500 €
Participation de la collectivité : 40 % de son reste à charge en cas de cofinancement	3 400 €
Participation du Siéml : 60 % du reste à charge de la collectivité	5 100 €

Plafond de participation du Siéml	6 000 €
-----------------------------------	---------

Dans l'hypothèse où la collectivité souhaiterait adhérer au réseau RECIT-EPA, il est précisé que le coût de l'adhésion pour une collectivité est de 2 ct€/habitant (min. 50€ et max. 1000 €), tandis que le coût de l'adhésion pour un collectif citoyen est de 50 € en phase de développement et 0,5 % du CA annuel en phase exploitation (min. 100 € et max. 1000 €).

➤ <https://recitpdl.fr/adherer/>

SIÉML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

—
9 route de la Confluence
ZAC de Beuzon - Écouflant - CS 60145
49001 Angers cedex 01

02 41 20 75 20 | sieml@sieml.fr

www.sieml.fr /

